



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Service de l'industrie, du commerce et du travail

Collaboration interinstitutionnelle

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung

Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

Institutionelle Zusammenarbeit

CII-2011 : TABLEAU DE CLASSIFICATION DES SITUATIONS

NIVEAUX CII			ETAT DES LIEUX			FACTEURS PERSONNELS				PRONOSTIC		
			Dispositifs impliqués récemment	Insertion prof. récente	Moyens d'existence assurés	0 facteur de risques	> 1 facteur de risque	probl. multiple floue	probl. de santé	potentiel de réinsertion	Motivation	>1 dispositif impliqué dans les 3-6 mois
0	Cas non CII		aucun	oui	oui	oui	évent.	non	évent.	oui	oui	non
1	Cas CII simple (échange d'infos entre dispositifs et coordination)		un ou plusieurs	oui	oui	oui	évent.	non	évent.	oui	oui	oui
			un ou plusieurs	?	?	non	oui	oui	évent.	non	non	oui
2	Cas CII réseau (nécessite les ressources d'un ou plusieurs autres dispositifs)		un ou plusieurs	?	?	non	oui	non	évent.	oui	?	oui
3	Cas CII complexe	3.1 Mesure de type MAMAC	un ou plusieurs	?	?	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
		3.2 Mesure de décroisement LIAS-LEMC	un ou plusieurs	?	?	non	oui	oui	non	oui	oui	oui
TRO	Cas doute (impossibilité de classer dans un des 4 niveaux)		?	?	?	?	?	?	?	?	?	?

Définitions :

Dispositifs impliqués récemment : il s'agit des organes CII intervenus dans les 3 ans précédant la prise en charge par le dispositif concerné actuellement

Insertion professionnelle récente : le bénéficiaire a travaillé (1er MT) de façon continue ou partiellement durant les 3 années précédentes et est éventuellement encore sous contrat de travail (subventionné ou non)

Moyens d'existence assurés : le bénéficiaire est au bénéfice de prestations d'assurances ou d'un salaire et ceux-ci ne sont pas remis en question pour les 6 prochains mois

Facteurs de risques : il s'agit d'évaluer si le bénéficiaire présente des facteurs de risques cumulés à la problématique qui l'amène dans le dispositif concerné actuellement; plus le nombre de facteurs de risque est grand, plus la prise en charge CII doit être importante

Potentiel de réinsertion : l'assuré a démontré par son attitude et/ou au travers de mesures actives qu'il est apte à être réinséré

Motivation : l'assuré a démontré par son attitude, sa volonté à accéder au marché du travail

Dispositifs impliqués dans les 3-6 mois : autres organes CII qui devront prévisiblement intervenir dans ce délai